

SAVIGNY

Vendredi soir dernier, le Conseil communal de Savigny a voté un crédit complémentaire à son budget 2015 et largement approuvé son budget 2016. Dès l'an prochain, les Savignolans et Savignolanes recevront «Le Courrier» chaque semaine, suite à l'approbation d'une participation communale, afin de faciliter le transfert d'informations entre son exécutif et sa population.

Crédit complémentaire au budget de fonctionnement pour l'année 2015-12-01

Le remplacement d'un bus communal âgé de 17 ans a nécessité l'approbation postérieure du Conseil communal à son exécutif. Le montant de Fr. 49'500.- sera ventilé dans la comptabilité communale pour moitié dans le compte réseau d'égout et d'épuration ainsi que dans le compte du service des eaux. Ce préavis a été accepté à une très large majorité.

Budget 2016 accepté à large majorité

Le budget 2016 de la commune de Savigny présente un excédent de dépenses de Fr. 385'870.- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserves, soit une diminution de Fr. 560'710.- par rapport au budget 2015. Ce budget tient compte d'un taux d'impôt communal de 69 points ainsi que d'un impôt foncier de Fr. 1.20 par tranche de mille francs d'estimation fiscale. La marge d'autofinancement totale est positive et se monte à Fr. 766'380.-. Les projections 2016 prévoient



Dernière séance annuelle du Conseil communal
Budget 2016 approuvé

une diminution de charges d'un peu plus de 3% et une augmentation de revenus de 1.81%. Cette diminution de charges s'explique principalement par la diminution du montant de participation communale à l'Association scolaire intercommunale du Jorat, la diminution des frais d'entretien du réseau routier et des canalisations. L'augmentation des revenus s'explique principalement par la rentrée fiscale supplémentaire résultant de l'augmentation de 2 points du coefficient d'imposition ainsi que les 20 centimes d'impôt foncier supplémentaire perçus dès l'an prochain, des revenus plus élevés de la rétrocession de la taxe au sac ainsi que des taxes uniques de raccordement au réseau d'égouts et d'épuration.

Participation à la presse locale

Un point de ce budget a mobilisé l'essentiel du temps de parole de cette dernière séance annuelle. Les conseillers communaux ont

longuement débattu sur les avantages et inconvénients de voter une participation à la presse locale de Fr. 35'000.- qui serait versée à l'éditeur du titre régional «Le Courrier Terres de Lavaux – Pays d'Oron» afin de développer l'information communale auprès de l'ensemble des habitants de Savigny. Suivant l'exemple des communes voisines d'Oron et de Bourg-en-Lavaux, la Municipalité de Savigny mise sur l'ancrage régional du titre et ses correspondants de proximité pour développer sa communication. Cette proposition a subi le feu nourri de deux conseillers qui préféreraient attribuer cet argent à la bibliothèque municipale ou la supprimer purement et simplement, vu l'état déficitaire du budget à voter. Pour contrebalancer ces deux avis, un autre intervenant s'est félicité de cette participation. «Le Courrier» traite l'actualité régionale de la région broyarde et des Hauts de Lavaux, contrairement à ses concurrents qui relatent essentiellement l'ac-

tualité du bas de Lavaux et de la Riviera, tout en remerciant chaleureusement sa municipalité de cette initiative. Suite à cet échange, les opposants ont déposé deux amendements visant à supprimer cette subvention et/ou à l'attribuer à la bibliothèque municipale. Ces amendements ont été finalement largement refusés par le législatif savignolan et le budget communal a été accepté avec une large majorité.

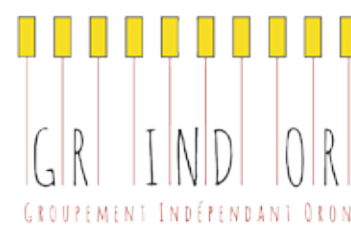
A noter que le prochain Conseil communal de Savigny se déroulera le 15 février prochain. Le Conseil est toujours à la recherche d'un secrétaire.

Mathieu Janin

Informations complémentaires disponibles sur le site communal : www.savigny.ch

Par l'accord du Conseil communal du 4 décembre, Le Courrier sera dorénavant distribué chaque semaine dans l'intégralité de la commune de Savigny

ORON



dans les starting-blocks

Grindor, le Groupement indépendant d'Oron, a tenu son assemblée ordinaire ce mardi 1er décembre au collège de Palézieux-Village. Les premiers candidats au Conseil communal et à la Municipalité d'Oron pour la législature 2016-2021 se sont déclarés. Prochain objectif: dépôt des listes au 11 janvier 2016. Prochaine date clé: élection du 28 février 2016.

La première assemblée ordinaire de Grindor a réuni ses membres et sympathisants. Sous l'expertise présidence de Florian Meyer l'assemblée a pris acte des activités du comité depuis sa constitution en avril dernier. Elle a validé la stratégie électorale du Groupement et les axes de réflexion qui guideront son action lors de la prochaine législature.

Grindor se veut un rassemblement politique d'hommes et de femmes attentifs à un développement harmonieux de la commune d'Oron, prenant en compte en priorité les besoins de ses habitants. Conscient du rôle de centre régional dévolu à ses deux localités principales, Palézieux et Oron, Grindor entend cependant rester attentif à un développement mesuré, inscrit dans une planifica-

tion globale et à long terme. Cet axe de réflexion, englobant celui d'une politique de mobilité adaptée, a été retenu par l'assemblée. Les membres ont de même fait le constat qu'une attention toute particulière à la jeunesse est indissociable de l'accroissement de la population. Est également apparue la nécessité d'accroître le sentiment d'appartenance de tous à la commune fusionnée, tout en évitant que les diverses identités villageoises ne se perdent. Grindor sera particulièrement attentif à ces différents thèmes durant la prochaine législature.

Le Groupement indépendant d'Oron entend offrir aux électeurs une autre voie que celle des partis traditionnels. Une telle alternative apparaît nécessaire pour garantir une approche des enjeux communaux hors de toute contingence idéologique, en toute liberté de parole et de vote. Rendez-vous est pris avec les électeurs au 28 février prochain. La liste est ouverte et les candidats intéressés peuvent prendre contact pour la signer, d'ici au 8 janvier au plus tard, avec Anne-Cécile Uldry, membre du comité (021 907 60 33) ou avec l'un des contacts ci-dessous.

Florian Meyer

BOURG-EN-LAVAU



Pour cette session de fin d'année, c'est un menu de choix et copieux qu'attendaient les 54 conseillères et conseillers de Bourg-en-Lavaux, sous la présidence d'Yves Sesseli, à la grande salle de Grandvaux le 4 décembre à 17h. Les fêtes approchant, ils étaient conviés, à l'issue de la séance, au traditionnel repas préparé par le restaurant Tout un Monde.

Crédit d'ouvrage de Fr. 2'800'000.- pour la construction d'un complexe sportif à la Tioleyre

Plus que pour une mise en bouche, ce sujet représentait déjà un premier plat de résistance. Ce projet découlait d'une proposition de la Municipalité, lors de la mise à jour du plan des investissements en début de législature, de réaménager les installations sportives de la Tioleyre pour un montant de Fr. 800'000.-. En 2013, le Conseil avait accordé un crédit de Fr. 50'000.- pour financer l'étude de faisabilité du centre sportif, et le 23 octobre 2014, il accordait la somme de Fr. 120'000.- pour financer l'étude de réalisation de futurs vestiaires.

Sur proposition de la commission des finances (COFIN), le préavis avait

été renvoyé à la Municipalité pour que celle-ci établisse une présentation globale du projet, soit vestiaires et aménagements sportifs. Elle demandait également une analyse qualitative et quantitative des besoins communaux et de définir les coûts de fonctionnement.

Le coût total des travaux pour le bâtiment s'élève à Fr. 1'670'000.-, duquel sont à déduire les frais et honoraires engagés et payés par imputations sur les deux préavis précités pour Fr. 170'000.-, soit Fr. 1'500'000.-.

Les infrastructures sportives, soit enceinte en grillage avec portail d'accès, place multisports (volleyball, basket-ball, unihockey, football, badminton, saut en hauteur), quatre courts de tennis, piste de course et saut en longueur, aire de pétanque et lancer du poids, terrain de football homologué 2e ligne, coûteront au total Fr. 1'300'000.-. Les frais de fonctionnement, comprenant l'entretien, devraient s'élever à Fr. 42'550.-.

A qui profitera ce complexe?

Le FC Vignoble compte 130 membres actifs et 120 juniors qui utilisent le terrain actuel de mars à octobre. La SFG de Cully regroupe 65 membres actifs et 110 membres de 6 à 18 ans. Quant au tennis, il n'y a pas de club constitué, le dernier ayant

été dissous en 2005 alors qu'il comptait 100 membres, suite à une faillite. Selon les conclusions de la Municipalité, «Bourg-en-Lavaux compte environ 5000 habitants dont 1050 de 1 à 20 ans et la parité entre les hommes et les femmes. Selon les chiffres ci-dessus, 400 personnes répertoriées pratiquent un sport dans l'un ou l'autre des clubs cités. Avec de nouvelles installations, nous pouvons compter sur une fréquentation plus importante. Le chiffre de 200 nouveaux adeptes de nos infrastructures ne paraît pas utopique. La Tioleyre répond aux attentes d'une large population qui va de l'école à Monsieur/Madame tout le monde en passant par le sport associatif.»

Tant la commission chargée de l'étude de ce préavis que la COFIN se sont ralliées aux conclusions du préavis municipal. Une desserte du site par des transports publics serait opportune et à prendre en compte dans l'étude de la future ligne de bus qui va traverser la commune. Le municipal Jean-Paul Demierre, en charge de ce projet, n'a pas caché sa satisfaction lorsque le Conseil a accordé le crédit de Fr. 2'800'000.- quasi à l'unanimité puisque seules deux abstentions ont été enregistrées.

Renouvellement de l'informatique communale

Ce préavis demandant un

crédit de Fr. 235'000.- fait suite au souhait de la Municipalité d'effectuer des investissements nécessaires au renouvellement des logiciels de gestion financière et communale, à la mise en place d'une gestion électronique des données et l'acquisition d'un logiciel de gestion des séances et suivi des décisions. Outre l'évolution en la matière, la société OFISA ne procédera plus à la mise à jour des logiciels de gestion financière et communale en cours à partir de 2018. D'autre part, il y a lieu de mettre en place la gestion et l'archivage électronique des données. Cette anticipation en 2016, par rapport au terme de 2018, se justifie par une plus grande disponibilité des prestataires de service qui risquent d'être débordés en 2017, nombre de communes étant concernées. Plusieurs interventions avaient trait aux coûts relatifs à l'hébergement, mais au final le projet a été accepté à l'unanimité.

Plan directeur communal de la mobilité

Le souci de la commune est d'améliorer l'attractivité et l'utilisation des transports publics, de renforcer la qualité et la sécurité du réseau de mobilité douce, de réorganiser l'offre en stationnement, de promouvoir les modes de déplacements combinés et de favoriser la fluidité du trafic et la hiérarchisation du réseau

routier communal. Les coûts nécessaires à l'établissement du plan directeur communal, réalisé par le bureau Transitec Ingénieurs-Conseils SA, s'élèvent à Fr. 75'000.-, montant qui a été accepté à l'unanimité, fort des avis positifs de la commission ad hoc et de la COFIN.

Mise en service de la ligne de bus tl 67 entre Pra-Grana et Cully-Gare

Cette demande de crédit de Fr. 195'000.- se rapporte à la réalisation des travaux de signalisation et d'infrastructure nécessaires à la mise en service au 1er février 2016 de la ligne tl 67 avec un minibus sur le tracé Pra Grana et Cully Gare. Puis Fr. 45'000.- pour l'évaluation des variantes de projets en vue d'une desserte définitive à l'horizon 2017 et améliorer la desserte publique de Grandvaux. Les résultats de cette étude sont escomptés pour le printemps 2016. Finalement, après un flot de questions, le préavis a été accepté à une large majorité puisque seuls 2 votes négatifs et 5 abstentions ont été enregistrés. En complément à ce préavis, une motion du conseiller Raymond Bech pour une extension de cette desserte et développer l'offre de transports publics des villages de Grandvaux et d'Aran a été acceptée par l'ensemble des conseillers, seule une abstention s'étant manifestée. En toile de fond, il a été aussi

proposé un service de transport public pour le nouveau centre sportif de la Tioleyre.

Budget 2016

L'excédent de charges 2016 budgété, présenté par la Municipalité, se montait à Fr. 1'631'100.- avec une marge d'autofinancement négative à hauteur de Fr. 442'100.-. Rappelons toutefois que les comptes 2014, budgétés négativement, se sont soldés par un résultat positif largement au-dessus du million. Les charges cantonales grèvent largement ce budget, comme la participation à l'Association scolaire Centre Lavaux, le traitement du personnel (avec engagement d'un chef de service et personnels supplémentaires), participation à l'APOL, etc.

La COFIN a examiné minutieusement le budget municipal et y a apporté diverses modifications permettant de présenter un budget plus réaliste à ses yeux. Sur la base des interventions et des amendements proposés par la COFIN, le budget a passé la rampe avec une abstention. Il se présente comme suit: Recettes: Fr. 36'418'500.- Charges: Fr. 37'610'100.- Excédents de charges: Fr. 1'191'600.- et une marge négative d'autofinancement de Fr. 2600.-